

Le Petit Journal de Saint-Silvain

Juillet 2022



Les huit enfants de CM2 de Saint-Silvain avec le lieu du collège

*Abbygaëlle (Crocq), Alicia (Aubusson),
Kenza (Auzances), Mélia (Aubusson),
Corentin (Auzances), Louane (Auzances),
Ilann (Auzances), Timothé (Aubusson).*

*Mairie de Saint-Silvain-Bellegarde
23190 Saint-Silvain-Bellegarde
Tél. : 05 55 67 62 47 ; mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr
Rédaction et mise en page : Isabelle Carton, Michèle Alouchy,
Alain Bujadoux, Alain Grass, Jean-Marie Bertrand*

Le mot du Maire

Bonjour à toutes et à tous

Les échéances électorales de ce début d'année sont achevées : un second mandat pour le Président de la République, une députée pour la Creuse.

Pendant ce temps, le ciel aura été étonnement contrasté : froid et neige en avril, fortes chaleurs et sécheresse en mai, pluie et orages en juin, avec de la grêle qui nous a heureusement épargnés.

Si, finalement, la Course de Côte de la Tardes n'aura pas lieu cette année, la fête des chevaux et des chasseurs (brocante, jeux, dîner champêtre) sera bien au rendez-vous, le samedi 13 août. Pour les journées européennes du patrimoine des 17 et 18 septembre, nous exposerons de nouveau notre corbillard hippomobile. Le dimanche suivant, 25 septembre, nous célébrerons saint Silvain comme de coutume : procession à la fontaine, messe suivie d'un verre de l'amitié, repas communal à la salle polyvalente confectionné par le Comité des fêtes.

Je vous invite chaleureusement à réserver, dans chaque village, le meilleur accueil au photographe du Comité des fêtes. Grâce à cette heureuse initiative, le livre-photo 2022 de Saint-Silvain va illustrer de façon originale, y compris pour la postérité, la diversité de nos villages et de nos visages !

Le nouveau pylône de téléphonie mobile devrait être mis en service durant l'été. Désormais achevé et réceptionné, le bâtiment du centre de santé attend, impatientement comme nous, l'arrivée de son personnel médical.

En espérant que l'actuel rebondissement du Covid se termine vite, continuons à bien nous protéger.

Le Conseil municipal, le personnel communal et l'institutrice se joignent à moi pour vous souhaiter un bel été et au-delà une excellente deuxième partie d'année.

Alain BUJADOUX

Au Conseil Municipal

Le Conseil municipal a tenu quatre réunions durant le premier semestre 2022 : les 11 février, 8 avril, 6 mai et 17 juin. Pour plus de détails, vous pouvez consulter, à la Mairie ou sur le site Internet de la Commune (<https://saintsilvainbellegarde.fr>), les comptes rendus de ces réunions, accompagnés des documents soumis au Conseil, ainsi que les textes des délibérations adoptées.

• Comptes 2021 de la Commune

1) Budget principal

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement (€)		Recettes de fonctionnement (€)	
Charges à caractère général :	60 941,32	Atténuations de charges :	81,00
Charges de personnel :	41 838,47	Produits des services :	20 530,44
Autres charges de gestion courante :	17 394,84	Impôts locaux :	65 531,64
Charges financières :	10,73	Dotations :	81 134,42
Charges exceptionnelles	00,00	Autres produits de gestion courante :	11 516,35
		Produits exceptionnels :	4 092,57
		Produits financiers :	0,24
Total dépenses de fonctionnement :	120 185,36	Total recettes de fonctionnement :	182 886,66

Les **182 887 € de recettes de fonctionnement** ont été supérieures de + 7,8 % à celles de l'exercice 2020 (169 626 €), mais cette augmentation doit être relativisée :

- les *dotations, subventions et participations* (dotations annuelles de l'Etat) sont restées quasiment stables (- 1,1 %) : 81 134 € contre 82 038 € en 2020 ;

- les *impôts locaux* : 65 532 € contre 54 854 € en 2020, ont sensiblement augmenté (+ 19,5 %), mais essentiellement en raison de la prise en compte dans l'attribution fiscale annuelle, depuis 2021, du transfert, de la Communauté de communes à la Commune, de la charge de la navette scolaire assurant le transport des enfants de l'école de Saint-Silvain à la cantine de celle de Bellegarde (+ 8 534 €) ;

- les *produits des services* : 20 530 € contre 7 467 € en 2020, ont beaucoup augmenté (+ 174,9 %), mais principalement du fait du versement, ponctuel, par la Com-Com de l'arrière de remboursement de la charge de la navette scolaire (11 375 € de régularisation pour les années 2019 et 2020) ;

- les *autres produits de gestion courante* : 11 516 €, contre 21 262 € en 2020 (- 45,8 %), comprennent comme d'habitude avant tout les loyers encaissés ; la forte diminution globale tient seulement à ce qu'il n'y a pas eu en 2021 de transfert en provenance du budget de l'atelier, contrairement à celui de 10 000 € effectué en 2020 comme c'est le cas épisodiquement quand le cumul des résultats du budget annexe le permet et que le besoin de les utiliser le justifie ;

- les *produits exceptionnels* : 4 093 € contre 3 873 € en 2020, ont été dus, comme en 2020, à des indemnités d'assurance pour les dommages causés par la grêle au bâtiment communal mis à disposition de la société de chasse.

Les **120 185 € de dépenses de fonctionnement** de 2021 ont été supérieures de + 7,4 % à celles de 2020 (111 941 €), mais, là encore, l'augmentation doit être relativisée :

- les *charges à caractère général* : 60 941 € contre 49 769 € en 2020, ont fortement progressé (+ 29,4 %), mais, hors événement exceptionnel, elles ont, au contraire, un peu diminué car l'augmentation globale d'environ 11 000 € résulte de la tranche 2021 de la part indemnisée par l'assurance (environ 13 000 €) des réparations du bâtiment communal grêlé mis à disposition de la société de chasse (dépenses indemnisées devant être comptabilisées en fonctionnement et non en investissement) ;

- les *charges de personnel* : 41 838 € contre 42 572 € en 2020 (effet des « primes COVID » 2020), ont légèrement diminué (- 1,7 %) ;

- les *autres charges de gestion courante* : 17 395 € contre 19 455 € en 2020, ont aussi diminué, plus nettement (- 10,6 %).

En conséquence, **l'excédent de fonctionnement pour 2021, à + 62 701 €**, contre + 57 685 € en 2020, **augmente de 8,7 %**. En y ajoutant les 96 700 € de résultats antérieurs reportés, le résultat total de fonctionnement à fin 2021 ressort à 159 401 € (contre 129 676 € en 2020 ; + 22,9 %). Ces 159 401 € constituent la capacité d'autofinancement – substantielle - accumulée par la Commune, notamment pour contribuer au financement de ses investissements.

Dépenses d'investissement (€)		Recettes d'investissement (€)	
		Excédent de fonctionnement capitalisé :	32 976,49
Opérations d'équipement :	50 704,08	Subventions d'équipement :	14 281,26
Op. 11 « Terrains » :	0,00	FCTVA :	26 370,63
Op. 12 « Achat de matériels »	463,93		
Op. 13 « Travaux de voirie »	34 815,72		
Op. 14. « Salle polyvalente »	0,00		
Op.15 « Eglise »	0,00		
Op.16 « Aménagement du bourg »	8 085,83		
Op.17 « cimetière »	4 152,00		
Op.18 « Bâtiment mairie »	612,00		
Emprunts et cautionnements :	8 161,17	Emprunts et cautionnement :	00,00
Total dépenses d'investissement :	58 865,25	Total recettes d'investissement :	73 628,38

Investissement :

Les 58 865 € de dépenses d'investissement réalisées en 2021, contre 81 290 € en 2020, ont continué à diminuer (- 27,6 %) en 2021 à la suite de la fin des travaux d'aménagement du bourg. Elles recouvrent 50 704 € de dépenses d'équipement et 8 161 € de remboursements d'emprunt. Les 50 704 € de dépenses d'équipement ont principalement été utilisés pour les réfections de voirie (34 816 €) et des travaux d'aménagement du bourg (8 086 €) et dans le cimetière (4 152 €).

Les 73 628 € de recettes d'investissement ont proportionnellement plus diminué (- 35 %) que les dépenses par rapport à 2020 (113 263 €). Si les compensations de TVA ont plus que doublé (+ 155,2 %), passant de 10 334 € à 26 371 €, les subventions d'investissement ont chuté de 73 625 € en 2020 à 14 281 € en 2021 (- 80,6 %). Les excédents de fonctionnement capitalisés des exercices antérieurs ont apporté 32 976 € d'autofinancement, contre 29 061 € en 2020 (+ 13,5 %).

Redevenu positif en 2020, le résultat d'investissement l'est resté à + 14 763 € en 2021 contre + 31 973 € en 2020. En intégrant, d'une part, le solde des restes à recouvrer et des charges à payer sur investissements à la fin de l'exercice, qui a été un peu plus déficitaire qu'en 2020 (- 16 365 € contre - 12 400 €), et, d'autre part, les résultats d'investissement antérieurs reportés (- 20 576 €), **le besoin de financement à couvrir en 2021 s'est élevé à - 22 178 €**.

	Fonctionnement (€)		Investissement (€)	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	120 185,36	182 886,66	58 865,25	73 628,38
Résultats 2021		62 701,30		14 972,79
Résultats reportés 2020		96 699,85	20 576,49	
Résultats de clôture 2021		159 401,15	5 813,36	
Restes à réaliser 2021			16 365,00	

2) Budget de l'atelier

Dépenses de fonctionnement (€)		Recettes de fonctionnement (€)	
Charges à caractère général :	00,00	Produits des services :	121,00
Autres charges de gestion courante :	0,28	Autres produits de gestion courante :	5 378,61
Total dépenses de fonctionnement :	0,28	Total recettes de fonctionnement :	5 499,61

Dépenses d'investissement (€)		Recettes d'investissement (€)	
Opérations d'équipement :	0,00		
Emprunts et cautionnements :	0,00	Emprunts et cautionnement :	00,00
Total dépenses d'investissement :	0,00	Total recettes d'investissement :	00,00

	Fonctionnement (€)		Investissement (€)	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	0,28	5 499,61	0,00	00,00
Résultats 2021		5 499,33		00,00
Résultats reportés 2020		11 162,89		10 560,97
Résultats de clôture 2021		16 662,22		10 560,97
Restes à réaliser 2021		00,00		00,00

Comme d'habitude, les 5 499,61 € de recettes de fonctionnement ont été, pour l'essentiel, constituées des loyers versés par la société Codechamp. Les dépenses de fonctionnement ont été quasi nulles (0,28 €). Compte tenu des résultats de fonctionnement antérieurs reportés, celui à fin 2021 ressort à 16 662,22 €. Il n'y a eu ni dépense ni recette d'investissement.

3) Affectation des résultats de 2021

▪ Budget principal

Pour le fonctionnement, 137 222,79 € ont été reportés en tant que recettes dans le budget et les comptes de 2022. Ils correspondent au résultat de fonctionnement 2021 (+ 159 401,15 €), diminué du besoin de financement pour couvrir les investissements de 2021, y compris le solde des restes à recouvrer et des charges à payer à la fin de l'exercice (- 22 178,36 €). **Pour l'investissement**, les reports ont été de - 5 813,36 € en dépenses (nouveau solde des résultats d'investissement antérieurs reportés) et de + 22 178,36 € en recettes.

▪ Budget annexe

En fonctionnement, 16 662,22 € ont été reportés en recettes dans le budget et les comptes de 2022. Ils correspondent aux résultats antérieurs reportés majorés de celui de 2021. **En investissement**, le report des résultats antérieurs à fin 2021 est resté à + 10 560,97 €.

• ***Budget 2022 de la Commune***

1) Indemnités perçues par les membres du Conseil municipal

Comme le prescrit le code général des collectivités territoriales, avant le vote du budget, le Conseil municipal a été informé des montants (bruts annuels) des indemnités perçues par ses membres « au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en son sein » : M. Alain BUJADOUX, en tant que Maire : 8 450 € - M. Alain GRASS : en tant que premier adjoint au Maire : 3 281 €, en tant que vice-président de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, où il siège en tant que représentant de la Commune : 7 166 €, en tant que vice-président du syndicat mixte Est Creuse Développement, où il siège en tant que représentant de la Communauté de communes : 903 € - Mme Isabelle CARTON, en tant que deuxième adjointe : 3 281 €.

2) Taux d'imposition 2022

Avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il n'y a plus de vote du taux de la taxe d'habitation. Depuis le 1^{er} janvier 2021, en compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation, la part départementale de la taxe sur le foncier bâti a été transférée aux communes, avec l'application, pour chaque commune, d'un mécanisme de correction destiné à garantir, censément à l'euro près, que le produit de ce complément de taxe sur le foncier bâti sera bien égal au produit perdu de taxe d'habitation.

En conséquence, pour le foncier bâti, s'ajoute désormais à l'ancien taux communal (6,75 %) celui de la part départementale 2020 (22,93 %), ce qui a donc abouti, pour 2021, à un taux nouveau communal de 29, 68 %.

Pour 2022, comme par le passé, le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité : les taux des deux taxes foncières demeurent identiques, pour un produit fiscal 2022 évalué à 48 700 € : **le taux de la taxe sur le foncier bâti reste fixé à 29, 68 %**, soit 6,75 % (= taux 2020 de la part communale) + 22,93 % (= taux 2020 de la part départementale) ; **le taux de la taxe sur le foncier non bâti reste fixé à 46,06 %**.

3) Votes des budgets 2022

▪ Budget principal 2022

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement (€)		Recettes de fonctionnement (€)	
Charges à caractère général :	104 300,00	Atténuations de charges :	150,21
Charges de personnel :	46 950,00	Produits des services :	15 300,00
		Impôts locaux :	63 200,00
		Dotations :	80 196,00
Autres charges de gestion courante :	33 100,00	Autres produits de gestion courante :	11 000,00
Charges financières :	100,00	Produits financiers	00,00
Charges exceptionnelles	100,00	Produits exceptionnels :	500,00
Virement à la section d'investissement :	123 019,00	Résultats antérieurs reportés :	137 222,79
Total dépenses de fonctionnement :	307 569,00	Total recettes de fonctionnement :	307 569,00

Les recettes de fonctionnement 2022 ont été budgétées pour 170 346 € hors report des exercices antérieurs (164 557 € budgétés et 182 887 € effectivement perçus en 2021) :

- 80 196 € de *dotations de l'Etat* (« dotations, subventions, participations »), en légère diminution (81 000 € perçus en 2021) : 51 000 € (51 279 € perçus en 2021) de dotation forfaitaire de fonctionnement, 18 000 € (17 885 € perçus en 2021) de dotation de solidarité rurale, 4 000 € (4 127 € perçus en 2021) de dotation de péréquation, 4 500 € (4 541 € perçus en 2021) de dotation aux élus, 96 € (543 € perçus en 2021) de compensation de TVA au titre des charges de fonctionnement, 2 200 € (2 342 € perçus en 2021) d'allocation compensatrice de taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

- 63 200 € d'*impôts locaux* (65 632 € perçus en 2021), dont 44 000 € de taxes foncières (44 801 € perçus en 2021), 11 000 € d'attributions de compensation (11 303 € perçus en 2021) et 5 000 € de droits d'enregistrement (6 233 € perçus en 2021) ;

- 15 500 € de *produits des services* (20 530 € perçus en 2021, mais avec un remboursement non reconductible de la Com-com pour la navette scolaire) ;

- 11 000 € d'*autres produits de gestion courante* (loyers notamment ; 11 516 € perçus en 2021).

Les dépenses de fonctionnement 2022 ont été budgétées, hors virement à la section d'investissement, pour 184 550 € (175 050 € budgétés en 2021, 120 185 € effectivement dépensés) :

- la progression de 5,4 % par rapport à 2021, soit + 9 500 €, des dépenses nettes budgétées recouvre essentiellement une augmentation des *autres charges de gestion courante*, tandis qu'aussi bien les prévisions de *charges à caractère général* que celles des *charges de personnel* restent quasiment inchangées, étant respectivement budgétées pour 104 300 € contre 104 100 € prévus au budget 2021 et pour 46 950 € contre 46 350 € prévus au budget 2021 ;

- l'augmentation de 8 600 € (+ 35,1 %) des *autres charges de gestion courante* (33 100 € budgétés pour 2022, contre 24 500 € budgétés pour 2021) anticipe la contribution à verser par la Commune (11 000 €, contre 3 000 € budgétés en 2021 mais non utilisés), comme par celle de Bellegarde, au syndicat intercommunal *Bellegarde Saint-Silvain Ensemble* pour compenser son manque à recevoir en loyers du fait du retard de l'ouverture du centre de santé une fois le bâtiment livré (le montant de 11 000 € correspond au risque d'une année pleine de loyers non perçus) ;

- les *charges financières* demeurent négligeables, à 100 €, étant donné le faible endettement de la Commune, de surcroît contracté à un taux aujourd'hui très bas.

Un montant de 1 400 € est prévu, comme en 2021, pour **les subventions aux associations** : Course de Côte (250 €), Comité des fêtes (250 €), l'ACCA (200 €), Football (150 €), Judo (160 €), P'tits Loups (160 €), Sportez-vous bien (100 €), l'association Francis Chigot et l'art du vitrail au XXème siècle (100 €), avec une réserve de 130 €.

Le montant total budgété des recettes de fonctionnement s'élève à 307 569 € en intégrant un **virement à la section d'investissement** (l'excédent de fonctionnement dégagé pour autofinancer les investissements) de 123 019 € en 2022, soit une augmentation de 50,9 % par rapport à 2021 (81 550 € budgétés).

Investissement :

Dépenses d'investissement (€)		Recettes d'investissement (€)	
001 : Déficit investissement	5 813,36	Excédent de fonctionnement 21 capitalisé :	22 178,36
Opérations d'équipement :	160 278,00	Subventions d'équipement :	32 700,00
Op. 11 « Terrains » :	3 000,00	FCTVA :	11 959,00
Op. 12 « Achat de matériels »	6 915,00	Virement de la section de fonctionnement	123 019,00
Op. 13 « Travaux de voirie »	29 363,00		
Op. 14. « Salle polyvalente »	12 000,00		
Op.15 « Eglise »	0,00		
Op.16 « Aménagement du bourg »	6 000,00		
Op.17 « cimetière »	0,00		
Op.18 « Bâtiment mairie »	80 000,00		
Op.119 « Sécurité incendie »	20 000,00		
Op.120 « Ouvrages d'art »	3 000,00		
Emprunts et cautionnements :	7 900,00	Emprunts et cautionnement :	500,00
Restes à réaliser	16 365,00		0,00
Total dépenses d'investissement :	190 356,36	Total recettes d'investissement :	190 356,36

Les opérations d'équipement prévues en 2022 (sous réserve de l'obtention des subventions demandées) **sont budgétés pour 160 278,00 €** (141 714,85 € budgétés en 2021) :

- 80 000 € pour le *bâtiment de la mairie*, en vue du remplacement de l'actuel chaudière au fuel par une chaudière à granulés de bois (45 000 €), du réaménagement du sous-sol du bâtiment (ateliers, locaux d'archives, cloisonnement du préau de l'école) lié au remplacement de la chaudière (28 000 €) et d'une étude des possibilités de réhabilitation du premier étage de l'ancien presbytère, au-dessus du restaurant (7 000 €) ;

- 29 363 € pour les *travaux de voirie*, principalement la réfection de la voie communale n° 101 Le Faux-Chez Sauvanot entre l'intersection avec la route départementale n° 38 et la maison Gligny et la création, sur la parcelle AW 184, d'un chemin reliant la fontaine saint Silvain au taillis communal voisin (parcelle AW 127) ;

- 20 000 € budgétés pour la *sécurité incendie*, en vue de l'installation de quatre nouvelles bornes ;

- 12 000 € pour la *salle polyvalente*, notamment pour le remplacement des tables et pour des équipements de projection (écran, projecteur) ;

- 6 915 € pour des *achats de matériels*, notamment pour les étagères du local d'archives et la signalétique directionnelle des villages ;

- 6 000 € pour *l'aménagement du bourg*, pour améliorer l'éclairage public, notamment de l'accès à la salle polyvalente ;

- 3 000 € pour les *ouvrages d'art*, en vue de la réfection du pont sur le ruisseau de Chez Mursolles ;

- 3 000 € pour les *terrains*, s'agissant notamment du confortement d'un mur de soutènement en bordure de la voie communale de La Pradelle et de l'aménagement de plateformes de conteneurs de déchets ménagers dans les villages.

En y ajoutant 7 900 € de remboursements d'emprunt, le **montant total des dépenses d'investissement budgétées pour 2022**, hors opérations 2021 non encore soldées au 31 décembre 2021 (16 365 € de dépenses nettes), **ressort ainsi à 168 178,00 €**.

S'agissant des **recettes d'investissement**, ces **168 178,00 €** seront financés comme suit : **32 700 € de subventions (19,4 %)** ; **11 959 € de compensations de TVA (7,1 %)** ; **123 019 € d'autofinancement (73,1 %)** ; **500 € de cautionnement**.

Emprunts :

Date début	Durée emprunt	Objet emprunt	Organisme prêteur	Taux 2022	Échéances 2022		Capital restant dû au 31/12/2022
					Capital	Intérêts	
2004	20 ans	Réhabilitation bâtiment mairie et logements	Crédit Agricole	0 %	6 561,77	0 €	13 123,52 €
2014	10 ans	Travaux de voirie VC n° 1	Département	0 %	800 €	0,00	1 600,00 €

▪ Budget 2022 de l'atelier

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement (€)		Recettes de fonctionnement (€)	
Charges à caractère général :	22 321,22	Produits des services :	100,00
Autres charges de gestion courante :	5,00	Autres produits de gestion courante :	5 564,00
		002 – Résultat reporté	16 662,22
Total dépenses de fonctionnement :	22 326,22	Total recettes de fonctionnement :	22 326,22

Investissement :

Dépenses d'investissement (€)		Recettes d'investissement (€)	
Opérations d'équipement :	10 560,97	001 – Résultat investissement reporté	10 560,97
Emprunts et cautionnements :	350,00	Emprunts et cautionnement :	350,00
Total dépenses d'investissement :	10 910,97	Total recettes d'investissement :	10 910,97

Les recettes de ce budget annexe proviennent des loyers versés par la société Codechamp, soit 5 564 € prévus en 2022. Les charges de fonctionnement sont quasi nulles. Aucune recette ou dépense d'investissement n'est prévue.

• **Chauffage du bâtiment de la Mairie**

A la suite des études de rénovation énergétique effectuées en 2021, le remplacement de la chaudière au fuel du bâtiment de la Mairie (chauffage des locaux de la Mairie, de l'école, de la salle des associations et des trois logements loués) par une chaudière à granulés de bois a été engagé dès le début de l'année, en profitant des crédits du Plan de relance. La dépense est évaluée à 37 500 € HT. Le stockage des granulés se fera dans l'ancien local des archives.

D'après l'étude du Centre régional des énergies renouvelables (CRER), par rapport à la chaudière au fuel actuelle (0,85 € TTC/litre au moment de l'étude), la chaudière à granulés de bois (290,00 € TTC/tonne à la même époque) devrait permettre de faire une économie annuelle de dépense de combustible de 800 € et ainsi d'amortir le coût de l'investissement pour la commune, soit 6.800 € d'autofinancement, en 9 années. En revanche, l'option d'une extension à la salle polyvalente, actuellement équipée de radiateurs et d'un aérotherme électriques, n'a pas été retenue car les coûts élevés des travaux, notamment d'isolation thermique, qu'elle impliquerait dans la salle ne pourraient être amortis par les économies de fonctionnement procurées.

Le taux maximum de subventionnement, soit 80 % (50 % État/DETR, 25 % État/ADEME, 5 % département de la Creuse) devrait être atteignable en cumulant les différentes aides disponibles. L'installation est prévue en juillet. Par la même occasion le calorifugeage des tuyaux de chauffage et d'eau chaude du sous-sol du bâtiment de la Mairie a été renouvelé dans le cadre d'une opération d'économies d'énergie réalisée par le syndicat mixte Est Creuse Développement, sans frais pour la Commune.

- ***Travaux dans l'atelier communal***

Un réaménagement de l'atelier communal situé au sous-sol du bâtiment de la Mairie, incluant des travaux sur le mur pignon et la cheminée nord du bâtiment, a été entrepris pour créer une salle destinée à recevoir les archives de la Mairie. Par la même occasion un espace de stockage de matériels a été aménagé dans la partie inutilisée du préau de l'école. La dépense totale est évaluée à 23 300 € HT et devrait être subventionnée par le département à hauteur de 20 % environ.

- ***Défense incendie***

Saint-Silvain ne disposant actuellement que de trois points d'eau incendie (un poteau dans le bourg, remplacé en 2022, et deux puisards¹ respectivement au Faux et à Sannegrand) pour une trentaine de zones d'habitation en requérant un, la préparation du plan communal pluriannuel d'équipement en points d'eau incendie a été lancée et la première étape de sa réalisation interviendra dès cette année en commençant par équiper les zones où les caractéristiques du réseau d'alimentation en eau potable permettent l'installation de poteaux incendie. La Scop VRD'EAU CONSEILS, de Guéret, a été sélectionnée pour fournir à la Commune les études nécessaires et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du plan et sa mise en œuvre (marché de 14 000 € HT).

La Commune a l'obligation d'équiper en points d'eau incendie publics (assurant un débit de 15 m³/heure pendant deux heures ; poteaux/bouches [bornes] ou, si les diamètres et pression du réseau d'eau local ne le permettent pas, citernes/bâches) les différentes zones d'habitation (dans un rayon de 400 mètres autour du point d'eau incendie), à l'exception des bâtiments professionnels (agricoles, notamment, de la responsabilité des propriétaires ou exploitants). Entre autres, l'existence ou l'absence de ces points d'eau incendie peut conditionner l'obtention des permis de construire.

- ***Réseau électrique***

L'enfouissement de la ligne moyenne tension entre le carrefour de la route départementale n° 39 et la voie communale n° 1, en bas du village de Rimareix, et le village de Chez Bardy vient de faire l'objet d'une étude de réalisation commandée par ENEDIS. Les travaux pourraient débuter à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine.

Pour sa part, le SDEC (Syndicat des énergies de la Creuse) a inscrit à son programme d'investissement 2022 trois interventions de sécurisation du réseau basse tension dans la Commune, à Malleret, Bagnard et Chez Barrat/Mandonneix.

- ***Eclairage public de l'accès à la salle polyvalente***

Les travaux d'amélioration engagés (environ 4 000 € HT) vont permettre de remplacer les deux bornes actuellement hors service par les deux autres situées dans la cour de l'école et qui n'ont jamais été utilisées, et d'installer des éclairages LED dans toutes les anciennes bornes, une commande filaire de l'ensemble des bornes depuis la salle polyvalente, ainsi qu'une télécommande automatique de la lampe du pignon nord du bâtiment de la Mairie qui éclaire l'escalier extérieur reliant le rez-de-chaussée du bâtiment de la Mairie à la cour de l'école.

¹ Selon la réglementation, les puisards existants peuvent être maintenus, mais il n'est pas possible d'en créer de nouveaux.

- ***Voirie communale***

Partiellement effondré, le mur de soutènement bordant la voie communale d'accès au village de La Pradelle a dû être repris et conforté (environ 500 € H.T.).

L'évaluation technique et financière du projet de déviation de la voie communale n° 1 dans le village de Chez Bardy, demandé par des habitants du village, va être effectuée par le cabinet CADExpert (environ 1 100 € HT).

Une inspection, par les services de l'Etat, des ouvrages d'art de la voirie communale est annoncée. Sont concernés six ponts (largeur de plus de 2 mètres ; hauteur de soutènement de plus de 2 mètres) : ceux des Barris (2), de Chez Aufaure, de Chez Lucet, du Moulin du Faux et de Rimareix.

- ***Vente d'une parcelle boisée au Puy du Faux***

A la demande de M. Gilles MARCHAND, nouvel habitant au village du Faux, le Conseil municipal a accepté de lui vendre la parcelle boisée AI 93, appartenant à la Commune, d'une superficie de 12 ares 31 centiares, située au Puy du Faux (prix de référence : 3 000 €/hectare). Ce taillis fait partie d'un ensemble de douze parcelles, quasiment identiques et accolées, issues probablement du partage d'un ancien communal de la section de commune du Faux. La Commune en est devenue propriétaire il y a quelques années au titre des biens sans maître.

- ***Chemins ruraux***

- 1) **Inventaire (sections cadastrales AK à AP)**

Après avoir examiné et approuvé en novembre dernier l'inventaire des chemins ruraux des six premières sections cadastrales AB à AI, le Conseil a fait de même en mai dernier pour l'inventaire des chemins ruraux des six sections suivantes, AK à AP (les sept dernières sections seront inventoriées cet automne) :

- section AK : 16 chemins : du Pré du Faux, de l'ouest du village du Faux, du nord de la Queue du Bois, du sud de la Queue du Bois, du sud du village du Faux, l'ancien chemin de Bellegarde à Mautes, du Bois du Mazaudoux, des Côtes, du nord des Côtes, du sud de Chez Sauvanot, de la Pierre Malle, de la Vergne Noire, de l'ouest de la Vergne Noire, de Chez Sauvanot à Sannegrand, des Brousses ;

- section AL : 6 chemins : l'ancien chemin d'Aubusson à Mautes, du Haut de Chez Taverne, du Centre de Chez Taverne, de Chez taverne à Chez Mourgand, des Grands Prés, de Sannette ;

- section AM : 7 chemins : de la Carrière, de la Croix des Assoiffés, des Tradents, l'ancien chemin de Bellegarde à Mautes, du Haut de Sannegrand, l'ancien chemin d'Aubusson à Mautes, des Gamines ;

- section AN : 9 chemins : du nord-est des Barris, branche sud du chemin du nord-est des Barris, des Palles, des Côtes, du Mont aux Barris, des côtes du Moulin, du Mont à Murzeix, des Puys du Mont, des Sagnes de Dessous ;

- section AO : 9 chemins : des Grands Prés, des Côtes du Moulin, du Puy de la Vergne, des croisillons du Puy de la Vergne, trois chemins des Vergnes, des Auges, de Chaumette, des Sagnes, du Moulin Tixier ;

- section AP : 13 chemins : des Puys du Mont, du Mont à Murzeix, des Croisillons du Puy, de Chez Mursolles à Barreix, le Passage de Chez Mursolles, l'Impasse de Chez Mursolles, de Chez Mursolles à

Chassincheval, de Chez Mursolles, des Bruyères, des Sagnes de Cher Paque, du sud de Buxerette, du Puy, du Pont.

Comme pour les six sections précédentes, cet inventaire a été réalisé au titre des responsabilités de police et de conservation des chemins ruraux incombant à l'autorité municipale en application du Code rural. Il est consultable, ainsi que les plans annexés, à la Mairie et sur le site internet de la Commune, pour information et observation éventuelle de toute personne intéressée.

Des situations d'accaparement de certains tronçons de chemin ont été relevées, impliquant :

- soit l'engagement d'une régularisation par une cession aux propriétaires riverains concernés, dans 4 cas où les tronçons en cause n'ont plus aujourd'hui d'utilité publique : chemins sud de la Queue du Bois dans la section AK ; branche sud du chemin nord-est des Barris dans la section AN ; chemin ouest des Vergnes dans la section AO ; chemins sud de Buxerette (chemin de Palenne) dans la section AP ;

- soit un rappel, auprès des riverains concernés, de la propriété publique des tronçons accaparés dont l'affectation à l'usage public doit demeurer, dans six cas : chemin de la Vergne noire dans la section AK ; ancien chemin d'Aubusson à Mautes dans la section AL ; chemin de la Sannette dans la section AL ; chemin des Tradents dans la section AM ; chemin nord-est des Barris dans la section AN ; chemin des Côtes du Moulin dans les sections AN et AO ;

- soit un rétablissement prioritaire pour 2022 de la libre circulation, avec demande aux riverains concernés de faire rapidement le nécessaire, dans deux cas : chemin du Mont à Murzeix dans la section AP ; chemin de Chez Sauvanot à Sannegrand dans la section AK (comme dans la section AI).

2) Divers chemins

▪ Chemin rural de Chez Aufaure au Moulin du Faux

M. Boris SONDAGH a demandé que, devant le pignon est de sa maison du Moulin du Faux, dont il longe actuellement la porte-fenêtre, ce chemin soit déplacé de quelques mètres pris sur la parcelle le bordant du côté opposé (AH 84 ; terre appartenant à M. Edmond DEPOUX, exploitée par M. François BELLAT). Un accord de principe lui a été donné, pour ce qui concerne la Commune, sous réserve de l'application des règles prévues en pareil cas par le code rural, notamment le respect des mêmes caractéristiques du chemin et des procédures requises (cession/acquisition après enquête publique ou échange), ainsi que de l'obtention de l'autorisation administrative nécessaire s'agissant d'un itinéraire inscrit au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée).

▪ Chemin rural de la Ribière

Par un courrier de son notaire au Maire, M. Sébastien CARTON a objecté une possible inexistence du tronçon nord de ce chemin rural à la suite de la demande qui lui a été faite à plusieurs reprises depuis décembre 2020 d'y rétablir la libre circulation, notamment afin d'éviter aux randonneurs de l'itinéraire communal et intercommunal entre Bellegarde et Chez Lucet le danger d'avoir à marcher le long de la route départementale entre La Ribière et Bellegarde. Vérification faite, cette portion de chemin rural, figurant depuis plus d'un siècle sur les cartes d'état-major et sur le cadastre actuel depuis sa création il y a une cinquantaine d'années, existe bien toujours, non seulement matériellement comme on peut le constater sur place, mais tout autant juridiquement. Son affectation à l'usage public doit donc être rendue effective sans plus tarder.

▪ Chemin rural des Puys du Mont

La demande de deux propriétaires de la parcelle AN 221 (maison et entourage) dans le village du Mont,

Mme Nicole ERBANI et M. Samuel ERBANI, d'acquérir le tronçon de ce chemin rural longeant le côté nord de leur parcelle sera examinée en prenant en compte, d'une part, l'existence d'un autre propriétaire riverain de l'autre côté du tronçon concerné, et, d'autre part, le fait que ce tronçon, long d'une cinquantaine de mètres, conditionne le seul accès à une voie publique (la VC 102) d'un chemin d'une longueur totale de 250 mètres qui dessert plusieurs autres propriétés.

▪ **Chemin rural des Garennes à Bagnard**

La médiation de la Défenseure des droits pour la Creuse, sollicitée par la Commune, pour obtenir le consentement de M. Claude PALMY (un des cohéritiers PALMY concernés) à la régularisation de la situation juridique d'une partie de l'emprise élargie de ce chemin, donnée à la Commune en 1984 par la mère de M. PALMY, n'a pas abouti. Elle s'est conclue par une suggestion faite à la Commune de saisir le juge compétent à défaut d'accord de l'intéressé. Une ultime démarche amiable va être tentée avant de recourir à cette saisine en cas de nouvel échec.

▪ **Chemin rural de la Croix des Assoiffés à Sannegrard**

Les travaux de réfection de ce chemin (9 700 € HT) réalisés par l'entreprise SIMONET sont achevés.

▪ **Chemin de la fontaine saint Silvain**

Le SIVOM va prochainement empierrer, pour en faire un chemin praticable (1 215 € HT), la bande de terrain reliant la fontaine au taillis communal voisin (parcelle n° AW 127).

▪ **Chemin rural de Chez Mursolles à Chassincheval**

Le cahier des charges des travaux de confortement du pont sur le ruisseau de Chez Mursolles a été validé par les services chargés de la gestion de l'eau. Le SIVOM peut maintenant réaliser les travaux (environ 2 500 € HT).

3) **Itinéraire intercommunal de randonnée du Franc Alleu**

Sur une opportune suggestion de M. Patrick CARTON, responsable de la fédération nationale de la randonnée pédestre, cet itinéraire intercommunal de randonnée, un des trois récemment créés par la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine en reliant une série de circuits communaux (environ 90 km de sentiers au total), dont les circuits communaux de Saint-Silvain, va avoir pour point de départ le bourg de Saint-Silvain (la place de l'Église). La Municipalité réfléchit à la façon de tirer au mieux parti de ce positionnement touristique particulièrement intéressant (gîte d'étape, par exemple).

• **Adressage**

Le plan d'adressage de la Commune a été mis à jour. L'adressage communal est une obligation, y compris désormais pour les communes de moins de 2 000 habitants. Il consiste à dénommer l'ensemble des voies communales et à numéroter tous les locaux situés sur ces voies. Si, depuis 2011, Saint-Silvain dispose d'un plan complet, sa mise à jour revêt une importance particulière pour le déploiement du réseau de fibre optique jusqu'à l'habitant actuellement en préparation par le syndicat mixte DORSAL et son opérateur délégataire de service public Axione (référencement des points de raccordement final).

• **Publicité des actes pris par la Commune**

Le 1^{er} juillet 2022 est entrée en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les intercommunalités. La dématérialisation, c'est-à-dire

la publication électronique sur le site internet communal ou intercommunal, est devenue le mode de publicité de droit commun. Le Conseil municipal a choisi de ne pas y déroger et donc d'appliquer la publication électronique.

Il a été convenu qu'au moins au début de ce basculement en mode électronique, les publications habituellement les plus regardées continueront parallèlement à être affichées, mention étant faite sur le panneau d'affichage que seule la publication électronique fait désormais foi et que l'affichage sélectif maintenu est une simple facilité de transition sans valeur juridique.

• ***Recensement de la population***

Repoussé en raison de la pandémie, il aura lieu dans la Commune en février 2023. Compte tenu des temps de formation, l'agent recenseur doit être recruté avant la mi-septembre 2022. Les personnes intéressées sont invitées à candidater auprès de la Mairie d'ici fin août.

• ***Questions diverses***

Site internet municipal : son remplacement est en cours. Lou-Ann FONTY, étudiante et fille de notre secrétaire de mairie a été embauchée pendant cinq semaines pour procéder au transfert des documents mis en ligne sur le site actuel.

Zones inondables : dans sa réponse à l'enquête sur les risques d'inondation, la Commune a notamment signalé la destruction du pont de Rimareix lors de la grande crue d'octobre 1960, ainsi que, lors du gros orange de fin juin 2020, le ravinement dans la parcelle agricole AW 146, au nord du bourg, entre la départementale n° 9 et la voie communale n° 1, et l'insuffisance de la buse exutoire située sous la route départementale.

Tables de la salle polyvalente : elles viennent d'être remplacées (environ 1 700 € HT).

Jurés : en vue des prochaines sessions de la Cour d'assise, MM. Hugo FERNANDEZ et François MONTAGNON sont les deux électeurs de la Commune tirés au sort pour être éventuellement jurés.

Vente de matériels : le Conseil municipal a fixé les prix de revente de divers matériels dont la Commune souhaite se défaire : anciennes tables de l'école, tables et vaisselles usagées de la salle polyvalente, reliquat de fuel dans la cuve du chauffage du bâtiment de la Mairie, etc.

Contribution à un voyage scolaire : une subvention communale de 80 € a été allouée à une famille de Saint-Silvain pour la participation d'un des enfants à un voyage scolaire sportif organisé par son collège.

Carrière de Sannegrand : la campagne d'extraction et de réaménagement du site par l'exploitant s'est achevée ce printemps. Environ 16 000 m³ de granulats ont été extraits sur la partie sectionnaire du site. Les sections de commune de Sannegrand et des Barris devraient ainsi percevoir en 2022 environ 5 900 € de redevance.

Colis de Noël 2022 des aînés : Seuls les nouveaux bénéficiaires seront consultés pour connaître leur choix entre colis ou repas à La Vallée Gourmande. Celles et ceux qui en ont déjà bénéficié fin 2021 devront informer le secrétariat de Mairie en cas de changement de vœux.

À la Communauté de communes

Comme plusieurs autres intercommunalités creusoises, la Com-com Marche et Combraille en Aquitaine se trouve depuis le début de l'année dans une situation particulièrement délicate due à la conjonction de plusieurs difficultés.

- une difficulté financière, tout d'abord : la section de fonctionnement de l'exercice 2021 a été déficitaire à hauteur de 284 000 €. Il s'en est suivi un budget 2022 de rigueur, sans augmentation des taux de la fiscalité intercommunale, mais la baisse de la population a pour effet de contracter à la fois le produit fiscal et les dotations de l'Etat. Sur proposition de l'exécutif, le Conseil communautaire a décidé de réduire de 10 % les indemnités des élus ; seuls trois projets bénéficieront de la DETR de l'Etat en 2022 (système d'information communautaire, un bâtiment d'entreprise à Bellegarde, la maison de santé de Chénérailles) ; en conséquence, aucun investissement n'est prévu en 2022 dans les écoles ;

- une difficulté sociale par ailleurs : les relations humaines sont dégradées, du fait d'un malaise parmi le personnel et de tensions entre le personnel et la direction et les élus, mais aussi entre les élus et certains membres de la direction ;

- surtout, une double difficulté structurelle : d'une part, les moyens, notamment humains, sont insuffisants par rapport aux compétences sensiblement élargies de la nouvelle Com-com ; d'autre part, celle-ci souffre d'un manque de cohérence et de réel intérêt commun entre les trois anciennes com-com fusionnées ;

- au total, l'ensemble de ces difficultés rend la gouvernance intercommunale particulièrement compliquée, sinon critique.

L'exécutif en place depuis septembre 2021 s'est attachée, en liaison étroite avec le sous-préfet et la préfète, à trouver des solutions. Une conférence des maires des cinquante communes-membres s'est tenue le 18 mai dernier.

Pour autant, lors de la réunion du Conseil communautaire tenue le 15 juin dernier par le Conseil communautaire, a été annoncée la démission d'Alexandre VERDIER, maire de Chénérailles, de ses fonctions de président de la Com-com auxquelles il avait été élu il y a seulement dix mois. La préfète n'a accepté cette démission qu'après le deuxième tour des élections législatives. Les vice-présidents ont décidé de rester en place pour assurer la continuité du service public, en attendant l'élection par le Conseil communautaire d'un nouvel exécutif, et notamment d'un nouveau président. Cette élection est prévue le 12 juillet.

Le défi pour la nouvelle équipe sera de sortir d'une crise profonde, mais sans autre solution que de tout faire pour surmonter chacune des grandes difficultés qui se sont additionnées, l'hypothèse d'un éclatement de la nouvelle communauté de communes étant, en réalité, tout à fait illusoire et irréaliste.

Centre de santé

- *Où en est-on ?*

Le bâtiment a été livré en mars dernier, mais le Centre de santé n'a pas pu encore ouvrir faute de médecins. En attendant, depuis le 1^{er} juillet et le départ à la retraite du docteur BROUSSE, notre secteur territorial est malheureusement devenu un désert médical.

- *Qui fait quoi ?*

Le bâtiment du Centre de santé a été construit par le **Syndicat intercommunal Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble** (coût effectif : 550 000 € HT) constitué à cet effet par les deux communes de Bellegarde et de Saint-Silvain. Le Syndicat en est propriétaire. Le Centre de santé en sera le locataire. Les loyers versés au Syndicat ont vocation à couvrir, en principe sur quinze ans, sa mise de fonds, complémentaire des subventions (80 % des 500 000 € HT de coût de construction subventionné) reçues de l'Etat et de la Région.

Le Centre de santé est associatif, donc privé. Sa création, validée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) en janvier 2020, et sa gestion relèvent de *l'Association de préfiguration et d'accompagnement du Centre de santé pour le secteur de Bellegarde-en-Marche*. Jusqu'à ce que le Centre puisse ouvrir, l'association n'a pour ressources que les cotisations de ses membres. Elle assure la prospection et le recrutement des personnels. À partir de l'ouverture, elle en sera l'employeur et percevra le produit des consultations et les autres contributions de l'Assurance maladie et des régimes complémentaires. Au départ, elle bénéficiera d'un soutien financier spécifique de l'ARS et probablement aussi de la Région.

Bien évidemment, les deux Municipalités de Bellegarde et de Saint-Silvain et l'Association agissent la main dans la main pour susciter et faciliter la venue de médecins.

- *Faut-il recruter un ou deux médecins ?*

Il faut deux médecins salariés à temps plein (35 heures/semaine), ou l'équivalent, pour ouvrir un Centre de santé (obligation d'accueil des patients de 8 heures à 20 heures du lundi au vendredi et de 8 heures à 12 heures le samedi).

Le projet initial était d'ouvrir le Centre avec un tandem formé du docteur BROUSSE, rejoignant le Centre en cumul emploi/retraite, et un deuxième médecin à recruter. En l'absence de ce recrutement dans le délai prévu, il a donc fallu lancer deux recrutements au lieu d'un.

- *Comment le docteur Tarik BENCHEMAM, arrivé en décembre à l'hôpital d'Aubusson, se situe-t-il dans les perspectives de recrutement ?*

A l'initiative de l'Association, il est venu en France pour rejoindre le Centre de Santé, ayant travaillé une dizaine d'années pour l'ambassade de France en Algérie et l'Office français des anciens combattants, il est néanmoins tenu, en tant que diplômé de la faculté de médecine d'Alger, d'exercer à titre probatoire dans un hôpital français pendant deux ans après avoir satisfait aux épreuves d'équivalence (début 2023) que doivent passer les médecins à diplôme délivré hors de l'Union européenne. En l'état actuel de la législation, sa venue n'interviendra donc pas avant deux ans et demi.

- *Concrètement, que fait-on aujourd'hui pour recruter deux médecins disponibles dès à présent ?*

Depuis le lancement du projet de Centre de santé, **deux cibles sont prospectées** : d'une part, **les jeunes**

médecins désireux de s'installer à l'issue de leur internat et souvent d'une période où ils effectuent des remplacements ; d'autre part, **des médecins en deuxième partie de carrière**, plutôt urbaine, intéressés par un exercice en médecine généraliste rurale.

Dans les deux cas, l'offre **d'une médecine de groupe**, associant médecins et autres professionnelles de santé, axée sur les soins mais aussi réellement impliquée dans la prévention et l'éducation à la santé, est un argument puissant, de même que **l'assurance d'un temps de travail médical optimisé**, par un appui matériel et administratif, ainsi que **d'un temps de travail global maîtrisé permettant une vie familiale équilibrée**.

La prospection s'adresse prioritairement, notamment via les réseaux sociaux (un clip vient d'être réalisé), aux associations d'internes en médecine des différentes facultés (de Limoges et de Clermont-Ferrand, mais tout autant des autres) et aux organisations de remplaçants. L'Association s'attache à être présente dans les différents colloques et autres événements permettant de rencontrer des étudiants. Un publipostage a été commandé à destination des médecins généralistes de certains départements franciliens.

Deux cabinets de recrutement travaillent pour l'Association, spécialisés, l'un dans les postes à pourvoir en zone rurale, l'autre dans les viviers de médecins néerlandais, allemands et espagnols. Des contacts directs ont été établis avec deux facultés de médecine roumaines où les enseignements sont dispensés en français.

L'exploitation des contacts personnels, que chacun de nous peut avoir avec des médecins ou apprentis médecins, **fait, bien sûr, l'objet d'une attention particulière et systématique** (les signalements sont toujours bienvenus !).

- *Et si un médecin était intéressé par venir s'installer à Bellegarde, mais en exercice libéral et non pas salarié ?*

Le candidat ne sera pas dissuadé de s'installer !

Selon le choix du Syndicat et sous réserve de l'accord des autres financeurs du bâtiment (État, Région), le nécessaire sera fait pour pouvoir l'y accueillir. Le cas échéant, le projet de centre de santé (exercice salarié) pourrait être remplacé par celui d'une maison de santé (exercice libéral). Le coût du bâtiment (idem pour le délai de sa réalisation) a été sensiblement inférieur au standard moyen des maisons de santé creusoise.

Même si aucun candidat à une installation en médecine libérale à Bellegarde ne s'est manifesté au cours des dernières années, notamment depuis le lancement du projet de centre de santé, précisément motivé par cette absence d'intérêt, **les offres de recrutement actuelles laissent ouvertes l'alternative entre exercices salarié ou libéral**.

- *Quel est l'impact du report de l'ouverture du Centre sur les finances des deux communes ?*

L'absence actuelle de recettes de loyer doit être compensée, à parité, par les deux communes. Non négligeable, mais supportable au regard du montant de leurs budgets respectifs, **la charge correspondante s'élève pour chaque commune à environ 11 000 € par an dans l'hypothèse d'une année pleine sans perception de loyer**. Elle correspond au remboursement des emprunts souscrits par le Syndicat, aux intérêts de ceux-ci et aux diverses autres charges que le loyer aurait dû compenser.

Il ne s'agit pas pour autant d'une perte sèche : il s'ensuivra une majoration des charges à amortir par les loyers à venir ; celle-ci devra être imputée sur le montant des loyers annuels ou/et sur la durée de leur versement.

Comme prévu dans l'analyse de risques initiale, dans le cas extrême d'une non-utilisation médicale du bâtiment, sa location pour d'autres usages est possible. Si le Syndicat le souhaitait, des locations temporaires et précaires à usage de bureau de certains espaces pourraient même être d'ores et déjà envisageables dès lors que tous les financeurs en seraient d'accord.

- ***N'y a-t-il pas lieu de désespérer d'attirer des médecins ?***

Non ! Certes, il ne fait aucun doute que la déshérence grandissante et nationale de la médecine généraliste de proximité, notamment en zone rurale, ne nous facilite pas la tâche. Cela dit, l'enjeu est si vital pour nos communes qu'il justifie de prendre des risques (mesurés) et de se battre ensemble et vigoureusement.

L'expérience des installations récentes de médecin, notamment jeunes, dans nos alentours incite à ne pas baisser les bras : venus en majorité d'ailleurs, ils s'y sont installés pour des raisons plus personnelles que professionnelles ; l'attrait de notre « pays » y a souvent tenu une place déterminante. À nous de valoriser cette attractivité.

- ***Dans l'immédiat, que peut-on faire contre le désert médical qui est désormais là ?***

Les deux Municipalités et l'Association se mobilisent aussi, dans l'immédiat, pour prévenir les effets les plus déplorables des nouvelles difficultés d'accès aux soins : galère pour trouver un médecin traitant, pour faire renouveler une ordonnance, surtout pour avoir un suivi médical correct des personnes âgées et/ou atteintes d'affections chroniques, notamment isolées.

Elles viennent de saisir l'ARS et la préfète pour la mise en place d'une organisation locale coordonnée, notamment avec les autres professionnels de santé (pharmacienne, infirmiers et infirmières), permettant de faire face, sinon au mieux du moins au moins mal, à cette nouvelle situation de désert médical.



**GÉNÉRALISTES,
JEUNES OU CONFIRMÉ(E)S**
LE BONHEUR EST DANS LE PRÉ !

**2 postes
à
pourvoir
en 2022**

**Rejoignez-nous,
à Bellegarde-en-Marche (23190),
dans notre belle Creuse, au
CENTRE DE SANTÉ**

Une médecine salariée
(35 heures/semaine, congés payés, etc.)

Une médecine de groupe,
pluridisciplinaire, en réseau, télé-équipée

Une médecine de santé publique, intégrant
prévention et éducation

Un centre de santé participatif, associant
personnel, population et partenaires

**UN MODÈLE PIONNIER
EN MILIEU RURAL**

POUR EN SAVOIR PLUS :
www.saintsilvainbellegarde.fr

CONTACTEZ-NOUS :
alain.grass@orange.fr - 07 85 84 79 48
jean-marie.bertrand@orange.fr

Election présidentielle



Résultats du premier tour (10 avril) à Saint-Silvain :

Inscrits : 188 - Votants : 140 - Taux de participation : 74,5 %

Bulletins blancs : 5 - bulletin nul : 1, soit 4,3 % des votants

Suffrages exprimés : 140 (95,7 % des votants)

Ont obtenu :

- Nathalie ARTHAUD : 2 (1,5 %)
- Fabien ROUSSEL : 5 (3,7 %)
- Emmanuel MACRON : 31 (23,1 %)
- Jean LASSALE : 13 (9,7 %)
- Marie LE PEN : 18 (13,4 %)
- Eric ZEMMOUR : 9 (6,7 %)
- Jean-Luc MELANCHON : 38 (28,4 %)
- Anne HIDALGO : 0 (0 %)
- Yannick JADOT : 2 (1,5 %)
- Valérie PECRESSE : 13 (9,7 %)
- Philippe POUTOU : 1 (0,8 %)
- Nicolas DUPONT-AIGNAN : 2 (1,5 %)

Résultats du deuxième tour (24 avril) :

Inscrits : 188 - Votants : 139 - Taux de participation : 73,9 %

Bulletins blancs : 13 - bulletins nuls : 8, soit 15,1 % des votants

Suffrages exprimés : 139 (84,9 % des votants)

Ont obtenu :

- Emmanuel MACRON : 71 (60,2 %)
- Marine LE PEN : 47 (39,8 %)



Résultats du premier tour (dimanche 12 juin) à Saint-Silvain :

- Inscrits : 188 - Votants : 120 – Taux de participation : 63,8 %
- Bulletins blancs : 4 - bulletin nul : 0, soit 3,3 % des votants

- Suffrages exprimés : 116 (96,7 % des votants)

Ont obtenu :

- Mme Françoise MIRAN (écologiste) : 2 (1,7 %)
- Mme Hélène JOSSET (droite souverainiste) : 1 (0,9 %)
- M. Jean AUCLAIR (divers droite) : 21 (18,1 %)
- Mme Catherine DUMON (Lutte Ouvrière) : 1 (0,9 %)
- Mme Roubiali KENNEDY (divers gauche) : 0
- Mme Catherine COUTURIER (NUPES) : 33 (28,4 %)
- M. Jean-Baptiste MOREAU (Ensemble/majorité présidentielle) : 32 (27,6 %)
- Mme Catherine DESFEMME (divers droite) : 12 (10,4 %)
- Mme Sylvie BILDE (Rassemblement National) : 7 (6,0 %)
- M. Grégory GIROIX (Reconquête) : 5 (4,3 %)
- Mme Elisabeth DURENGUE (droite souverainiste) : 2 (1,7 %)

Résultats du deuxième tour (dimanche 19 juin) :

- Inscrits : 188 - Votants : 122 - Participation : 64,9 %
- Bulletins blancs : 12 - bulletins nuls : 2, soit 11,5 % des votants

- Suffrage exprimés : 108 (88,5 % des votants)

Ont obtenu :

- Mme Catherine COUTURIER (NUPES) : 49 (45,4 %)
- M. Jean-Baptiste MOREAU (Ensemble/majorité présidentielle) : 59 (54,6 %)

INFO SERVICES

Maison France Services Aubusson



Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent, à AUBUSSON, pour toutes vos démarches du quotidien :

Adresse : Esplanade Charles de Gaulle - La Passerelle 23200 AUBUSSON

Contact : 05 55 51 31 23 / aubusson@france-services@gouv.fr

Horaires :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 à 12h20	8h30 à 12h30	8h30 à 12h30	8h30 à 12h30 13h30 à 17h30	8h30 à 12h30
				Sur Rendez-vous

Vie scolaire

1 - Les effectifs et l'organisation de la rentrée 2022

Deux situations ont été présentées lors du conseil d'école du 16 juin, sachant que les radiations ne sont pas effectives et que les départs évoqués ci-dessous ont juste fait l'objet d'une information orale des parents :

Sans départ d'élèves

12 CM - 19 CE - 10 GS/CP - 15 MS/PS/TPS TOTAL : 56

Avec départ d'élèves

11 CM - 17 CE - 8 GS/CP - 10 MS/PS/TPS TOTAL : 46

Pour la classe de Saint-Silvain, Mme Hélène JOSEPH accueillera :

- soit : 4 CM1 + 8 CM2 = 12 élèves

- soit : 4 CM1 + 7 CM2 = 11 élèves

Etat-civil et nouveaux arrivants

Naissance :

- Léandre MOURLON, 2ème enfant d'Anaïs CHANARD et de Julien MOURLON, le 31 mai.

Bienvenue au bébé et félicitations aux parents

Nouveaux arrivants :

- Stéphanie et Sébastien DESMICHEL, Emilien et Romane, leurs enfants à Malleret,
- Chantal et Jean-Claude GARINO au Bourg,
- Gaétan LOTTE à Chez Lucet,
- Jean-Claude et Melinda ROSEREN deviennent des habitants en résidence permanente à Sanngrand,
- Marieke NEERVOORT et Edgar MICHEL à Chez Bardy.

Bonne installation dans notre commune

Décès :

- Lucie DEZISSERT, le 6 janvier, des Barris
- Annie FRANCILLON, le 27 février, de Chez Villatte
- Céline CAVAGNA, le 27 février, de La Pradelle,
- Gisèle STEPHAN, le 2 avril, de Chez Villatte
- Renée CARTON, le 8 juillet, de Chez Aufaure

Toute notre sympathie aux familles

Du nouveau dans la commune



Eva des Trois-Ponts propose des cours de yoga les lundis et vendredis de 9h30 à 11h
Renseignements :
05/55/67/16/73 ou
0031/616762901 (pour sms ou whatsapp)

Un artisan passionné

Après une dizaine d'années à travailler dans le Groupe Eiffage (leader européen du BTP), en voyageant dans toute la France et ayant acquis une belle expérience, François PINGUET a souhaité créer son entreprise en janvier 2019 dans son village natal : Les Barris.

Un bâtiment de 650 m² recouvert de panneaux photovoltaïques, quelques machines pour travaux publics, même si son carnet de commande est bien rempli, il saura répondre à vos besoins et vous conseiller :

- terrassement, aménagement de plateformes ou d'allées,
- assainissement (neuf ou réhabilitation)
- enrochement,
- captage de source, recherche d'eau, création de puits,
- drainage,
- petites démolitions et tri de matériaux,
- pose de cuve de stockage d'eau de pluie,
- fendage de bois et piquets.

N'hésitez pas à le joindre pour échanger sur vos projets : 06 76 22 64 25

Courriel : eirlpinguet@gmail.com



La vie des Associations

Le Comité des fêtes

Après une triste période d'isolement et de confinement, quoi de mieux que de revivre quelques soirées : le 13 mai :



Une soixantaine d'habitants de la Commune se sont retrouvés et ont partagé les spécialités de chacun.

Une grande majorité des villages était représentée dans une ambiance très sympathique.

Et bien sûr, rendez-vous l'année prochaine !

le 21 juin : fête de la musique



Belle affluence et grande satisfaction du public venu découvrir Eva BERTHELIER (9 ans), Timothée (8 ans) et Joane (11 ans) PENOT de La Villetelle, à la vielle et à la cornemuse ; Amaury FERNANDEZ (15 ans) de La Ribière au chant et à la guitare ; le groupe NANITRAM BROTHERS avec pour chef d'orchestre Jean-Claude MARTINAN de Chez Aaufaure à l'harmonica, banjo et chant, sans oublier l'orchestre et sa musique de l'océan indien.

Merci aux amateurs musiciens pour leur participation.



Le livre-photo « Saint Silvain 2022 » :



La prise de photos des habitants par village a commencé. Nous remercions déjà les personnes qui se sont prises au jeu et qui ont été très inventives dans la mise en scène.

N'hésitez-pas à contacter les membres du comité des fêtes pour informer d'une période de congés.

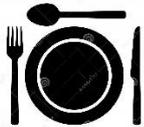
Assemblée Générale :



Assemblée générale le lundi 25 juillet à 17h00 à la salle des Associations.

Bienvenue à toutes et à tous

Repas de la Saint Silvain



Repas de la Saint Silvain le dimanche 25 septembre à partir de midi à la salle polyvalente, préparé par les membres du comité des fêtes. Prix 22 euros.

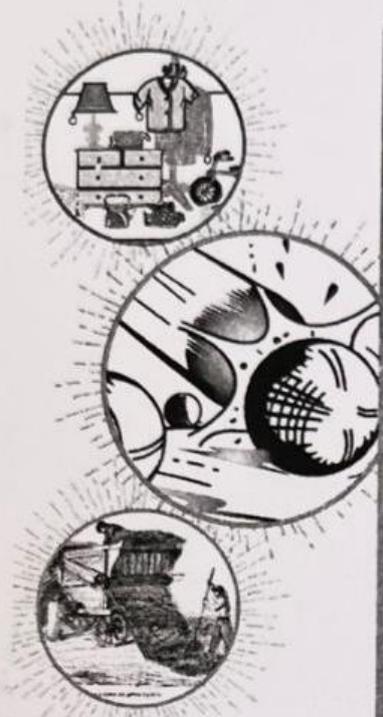
Inscriptions au 05 55 67 35 37



Les Petits Loups ont commencé l'année avec une truffade qui a eu lieu le samedi 9 avril à la salle polyvalente de Saint-Silvain. Cette soirée initialement prévue en décembre 2021 avait été reportée pour cause de Covid. L'évènement fût un succès, le nombre de repas a été atteint et une option « À emporter » a même été proposée. Le repas fût animé par DJ Laure qui a permis aux convives de profiter de la musique et de danser



Ce 2 juillet, l'association a organisé la kermesse du RPI Bellegarde/Saint-Silvain-Bellegarde : au programme, un spectacle des élèves préparé avec leur maitresse, un remerciement à Mme COUTAUD, directrice de l'école de Bellegarde qui sera à la rentrée prochaine dans une nouvelle école ; des stands de jeux ont été mis en place ainsi qu'une structure gonflable pour le plus grand plaisir des petits et des grands ! Une buvette et un coin restauration étaient également présents sur place. Le soleil a été au rendez-vous ainsi que les participants. Belle réussite pour cette fin d'année !



Dès 7H30 : VIDE GRENIER

Emplacement **GRATUIT**

Producteurs locaux

13H30 : CONCOURS DE PÉTANQUE

En doublette - 5€/joueur

Inscription 13h30 - Début 14h00

14H30 : CONCOURS DE CHEVAUX

DE TRAIT Pouliches 1, 2 et 3 ans / Juments

suitées / Juments non suitées

APRÈS-MIDI : BATTAGE À L'ANCIENNE

Toute la journée : Démo de chiens courant sur leurre et Trompe de chasse par le Vautrait de l'Armelle

Balades en calèche



REPAS EN SOIRÉE : 18 €

MENU

Salade de Riz
Entrecôte
Frites
Sauce au bleu
Salade
Glace / Café
Vin compris



Pour les ENFANTS
Château gonflable

Buvette et Restauration
Plateau Repas le MIDI

Réservations : 06.75.73.00.47 / 06.80.16.45.97

ACCA ST SILVAIN BELLEGARDE
COMMUNE DE ST SILVAIN BELLEGARDE
SYNDICAT DES ÉLEVEURS DES CHEVAUX DE TRAIT DE LA CREUSE

SAMEDI 13 AOUT 2022
SAINT SILVAIN BELLEGARDE

Il y a juste un siècle...

Lors du recensement de 1921, Saint-Silvain comptait 625 habitants (163 ménages, 165 maisons, dans le bourg et les 33 villages habités) : voici les villages de Chez Barrat, Chez Géline, Chez Livet et Chez Lucet

SIGNATION	NUMÉROS			NOMS	PRÉNOMS.	ANNÉE de NAISSANCE	LIEU de NAISSANCE	NATIONA- LITÉ	SITUATION PAR RAPPORT au CHEF de MÉNAGE	PROFESSION.
	PAR QUARTIER, VILLAGE, LIGNAGE ou VUE.	des MAISONS	des MÉNAGES							
Chez Barrat	1	1	1	Lavergne	Gabriel	1849	S. Hippinay	inf	chef	prop cult
			2	Lavergne	Amair	1851	inf	inf	épouse	inf
			3	Lavergne	Thippolyte	1877	inf	inf	fil	inf
			4	Lavergne	Adeline	1889	La Bourche	inf	br	cult
			5	Lavergne	Silvaine	1903	S. Silvain	inf	p. fille	inf
			6	Lavergne	Gabriel	1913	inf	inf	inf	s. prof
			7	Lavergne	Madeline	1915	inf	inf	inf	inf
	2	2	8	Duron	André	1855	Champagnat	inf	domestique	ouv. agri
			9	Vincent	Gilbert	1858	Lutzel	inf	chef	cult. for
			10	Vincent	Augustine	1858	La Celle	inf	épouse	inf
			11	Piratte	David	1871	Chimicelles	inf	gendre	ouv. agri
			12	Piratte	Helaine	1882	S. Chaban	inf	fil	inf
			13	Piratte	Lucien	1909	e. Vieux	inf	p. fil	s. prof
Chez Géline	1	1	14	Kennal	Marie	1885	S. Eudes	femelle	fil	ouv. agri
			1	Simonet	Henri	1870	S. Silvain	inf	chef	moulin
			2	Simonet	Antoinette	1880	Chamonal	inf	épouse	cult
Chez Livet	1	1	3	Simonet	Marthe	1901	Champagnat	inf	fil	inf
			1	Bajave	Raymond	1869	Lutzel	inf	chef	négociant
			2	Bajave	Augusta	1873	S. Silvain	inf	épouse	s. prof
			3	Bajave	Marie	1889	Lupardel	inf	père	inf
			4	David	Jean	1882	Champagnat	inf	domestique	ouv. agri
			5	Chabreuil	Marie	1895	S. Silvain	inf	inf	cuisinière
			6	Chabreuil	Françoise	1902	S. Silvain	inf	inf	ouv. agri
Chez Lucet	2	2	7	Dargnat	Marie	1900	Lupardel	inf	inf	inf
			1	Morcu	Chlophile	1863	S. Silvain	inf	chef	moulin
			2	Morcu	Louise	1866	inf	inf	épouse	s. prof
			3	Morcu	Paul	1889	inf	inf	fil	ouv. agri
			4	Morcu	Marie	1897	Lupardel	inf	br	s. prof
			5	Barre	Lucien	1907	S. Silvain	inf	p. fil	inf
			6	Simonet	Antoine	1863	inf	inf	chef	moulin
			7	Simonet	Marie	1870	Lutzel	inf	épouse	ménage
			8	Simonet	Lucien	1902	S. Silvain	inf	fil	ouv. agri
9	Bajave	Jean	1850	S. Hippinay	inf	chef	prop cult			

Chey	5	3	10	Bajaron	Mari	1855	S. Silvain	inf	épouse	ménager
			11	Bajaron	Alexandre	1877	inf	inf	épouse	ouv. agric.
			12	Bajaron	Amélie	1890	inf	inf	br	ménager
			13	Bajaron	Alexandrine	1910	inf	inf	p. fille	s. prof
			14	Bajaron	Roger	1913	inf	inf	inf	inf
			15	Bajaron	Raymond	1915	inf	inf	inf	inf
			16	Bajaron	Fernand	1920	inf	inf	inf	inf
4	4	17	Berger	Auguste	1873	inf	inf	chef	ouv. agric.	
		18	Berger	Emilie	1865	S. Silvain	inf	épouse	inf	
		19	Berger	Lucien	1902	S. Silvain	inf	fils	inf	

Chey Lucet	5	5	20	Berger	Louis	1868	S. Silvain	François	Chef	prop. cult.
			21	Berger	Mariette	1859	Barroger	inf	épouse	inf
			22	Martin	François	1860	Maindral	inf	Chef	cult. ferm.
			23	Martin	Philomine	1847	inf	inf	épouse	inf
			24	Martin	Alphonse	1887	S. Silvain	inf	fils	inf
	6	6	25	Martin	Marie	1891	inf	inf	br	sup
			26	Martin	Marie Louise	1911	inf	inf	p. fille	s. prof
			27	Martin	Germaine	1915	inf	inf	inf	inf
			28	Martin	Alexis	1920	inf	inf	inf	inf
			29	Marchedieu	François	1853	inf	inf	Chef	prop. cult.
	7	7	30	Marchedieu	Eugénie	1858	inf	inf	épouse	inf
			31	Marchedieu	Maria	1882	inf	inf	fille	s. prof
			32	Gay	Paul	1881	Supertal	inf	gendre	maçon
33			Gay	Armandine	1884	S. Silvain	inf	fille	s. prof	

8	8	34	Malgat	Josephine	1858	Truissault	inf	chef	inf	
		35	Danchaud	Emilie	1897	S. Silvain	inf	domestique	cuisinière	
		36	Parot	Jules	1870	inf	inf	Chef	prop. cult.	
	9	9	37	Parot	Emilie	1874	Henry Silvain	inf	épouse	inf
			38	Parot	Louis	1902	S. Silvain	inf	fils	ouv. agric.
			39	Parot	Edmond	1896	inf	inf	inf	employé
			40	Janicaud	Jules	1866	inf	inf	chef	prop. cult.
	10	10	41	Janicaud	Maria	1871	inf	inf	épouse	inf
			42	Natblanc	Nathilde	1870	inf	inf	chef	ouv. agric.

La mairie est ouverte au public les lundi et jeudi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00
Téléphone : 05 55 67 62 47
Courriel : mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr

Fermeture du secrétariat de Mairie du 5 août au 28 août

Si besoin, contacter : Alain BUJADOUX 06 78 03 78 94
Alain GRASS 07 85 84 79 48
Isabelle CARTON 06 33 54 08 72



Économisons le papier !

Pour recevoir les prochains numéros du *Petit Journal* de Saint-Silvain par courriel, n'hésitez pas à le demander à la Mairie :

- soit en retournant le coupon-réponse ci-dessous (La Mairie, Le Bourg, 23190 Saint-Silvain-Bellegarde), après l'avoir rempli ;
- soit par courriel : mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr .

NOM :
PRENOM :
ADRESSE POSTALE :
COURRIEL :